

TOLÉRANCE ZÉRO CNESST – TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES LIGNES ÉLECTRIQUES

INTRODUCTION

Les travaux à proximité des lignes électriques font parties des éléments de Tolérance Zéro des plans d'action de la CNESST depuis plus de 15 ans. Malgré tout, année après année, bon nombre d'accidents surviennent et plusieurs constats d'infraction sont émis. Cet atelier vous offrira des outils simples et concrets pour mettre en place une procédure de travail sécuritaire qui respecte les normes établies par la CNESST et Hydro-Québec.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Comprendre les événements du passé et les recommandations qui ont suivis
- Identifier les risques liés aux travaux à proximité des lignes électriques.
- Planifier les méthodes de travail approprié
- Prévoir la mise en place des mesures préventives selon les niveaux de risques
- Connaître les équipements et les outils de de travail nécessaires pour accomplir les travaux sécuritairement.

CONTENU DE LA FORMATION

- Le Plan d'action construction de la CNESST
- Les Lois et règlements en lien avec les travaux à proximité des lignes électriques
- Analyse des accidents impliquant les lignes électriques
- Rôles et responsabilités des intervenants
- La planification des travaux et la convention de travail à proximité des lignes électrique avec Hydro-Québec
- Mesures préventives et systèmes de limiteur de portée
- Procédure à suivre en cas de contact avec les lignes électriques.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- Un maximum de 20 participants est demandé.

MATÉRIEL FOURNI

- Le matériel didactique.
- La présentation visuelle.
- Une attestation de formation pour chaque participant.

DURÉE

- 2 h 00

INSCRIPTION

formation@gestess.com

T. 1 888 307-8394, poste 60

GESTESS est un organisme formateur agréé par la Commission des Partenaires du marché du travail (CPMT).

